

Appel à projets 2012 « Consommation responsable »

1- Contexte général

La montée en puissance des préoccupations éthiques, sociales ou écologiques, est sans conteste l'une des tendances marquantes de la dernière décennie dans la sphère de la consommation. Le succès de l'agriculture biologique, ou celui du commerce équitable, constituent les preuves tangibles que les consommateurs sont aujourd'hui de plus en plus attentifs au comportement des entreprises et aux modalités de fabrication des produits qu'ils achètent. Décidés à mettre en cohérence leurs pratiques d'achat avec leurs valeurs, les consommateurs deviennent de plus en plus « responsables ».

Mais la consommation responsable n'en est qu'à ses débuts et très souvent, alors que de nombreux consommateurs affichent leur intention d'achat, les parts de marché effectives des offres alternatives restent marginales.

A Lyon, les initiatives et innovations en matière de consommation responsable se sont multipliées depuis plusieurs années et le secteur s'est fortement structuré avec la création de collectifs, réseaux, pôle de compétences, etc.

Avec le titre de « Territoire de commerce équitable¹ » et le lancement d'un label « Lyon, ville équitable et durable », l'engagement de la Ville de Lyon en faveur d'une consommation durable et raisonnée a pris davantage d'ampleur. Ces initiatives contribuent à identifier les dynamiques du territoire et à sensibiliser toujours plus de lyonnais.

Mais à Lyon comme ailleurs, la consommation responsable ne touche qu'une tranche restreinte de la population, généralement déjà sensibilisée à ces problématiques. L'enjeu actuel est donc d'aller vers une « démocratisation » de la consommation responsable.

2- Objet de l'appel à projet

Le présent cahier des charges a pour objet de :

- définir le cadre thématique des projets soutenus en 2012 par la délégation au développement durable et à l'économie sociale et solidaire,
- définir les conditions administratives, techniques et financières par lesquelles la Ville de Lyon procédera au choix des projets soumis par les acteurs.

3- Les objectifs visés

- Diversifier les publics bénéficiaires des actions de sensibilisation à la consommation responsable.
- Développer l'offre et la demande de consommation responsable dans des lieux encore peu engagés.
- Développer la connaissance de l'offre de consommation responsable.

4- Public concerné

Le porteur du projet doit pouvoir recevoir des subventions publiques : opérateur public ou privé à but non lucratif (associations, établissements publics, chambres consulaires, bailleurs sociaux,...) et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (mutuelles, Scic, Scop, ...).

¹ TDCE est un programme porté par Max Havelaar France, la Plateforme du commerce équitable et Artisans du Monde (www.territoires-ce.fr).

5- Définition

Consommation responsable :

Consommer responsable, c'est privilégier des produits et des services :

- à forte valeur sociale (produits équitables, fabriqués ou cultivés localement, produits dans le respect des travailleurs, éthiques, etc.) en prenant en compte la dimension culturelle,
- à forte valeur environnementale (produits recyclés, recyclables, revalorisés, biologiques, éco-énergétiques, etc.),

dans un objectif de création de richesses locales.

De la production à la commercialisation en passant par les transports, la consommation responsable concerne de nombreux secteurs : l'alimentaire, le textile, les cosmétiques, l'habitat, les finances, les loisirs, les transports, le tourisme.

Consommer de façon responsable, c'est donc chercher à satisfaire ses besoins de consommation tout en se préoccupant de l'impact de son geste sur le monde qui nous entoure.

6- Types de projets retenus

Les projets sélectionnés viseront au développement de la consommation responsable sur le territoire lyonnais.

A titre d'exemple, les projets pourront poursuivre les objectifs suivants :

- Promouvoir la consommation responsable auprès du grand public : faire connaître les acteurs, les problématiques de la consommation responsable ainsi que l'offre de produits et/ou services existante.
- Concevoir, éditer, diffuser des outils d'éducation à la consommation responsable
- Développer les achats responsables dans des structures d'utilité sociale² du territoire : définir et mettre en œuvre des politiques d'achats responsable (fournitures et matériels, produits alimentaires, activités à caractère touristique, etc.). Les porteurs de projets peuvent avoir recours à des prestataires spécialisés pour un accompagnement à la démarche d'achat responsable (coût de la prestation à intégrer dans le budget du projet).

7- Constitution du dossier

Le dossier de présentation du projet devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Les objectifs du projet, les résultats attendus et les publics concernés
- le descriptif détaillé des actions prévues
- les moyens mis en œuvre (humains, matériel, expertise, etc.)
- Les indicateurs d'évaluation du projet
- le calendrier des actions

² L'activité d'une structure est d'utilité sociale si elle a pour objectif explicite de contribuer à des objectifs collectifs dont les principaux sont : la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ; la solidarité (internationale, nationale ou locale) et la sociabilité ; l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, la démocratie).

- Le budget prévisionnel du projet.
- Le dossier « Demande de subvention 2012 - Subvention affectée à un projet spécifique » (joint au présent cahier des charges) dûment rempli, accompagné des pièces administratives et comptables à joindre impérativement.

Chaque structure ne peut présenter qu'un projet, seul ou en partenariat.

8- Les critères de sélection

Pour être éligibles les projets proposés devront répondre à 4 principes :

- La nature des projets : cet appel à projet vise à soutenir le développement de la consommation responsable.
- Le territoire d'intervention : les projets devront se dérouler sur le territoire de Lyon et avoir un impact direct sur les citoyens lyonnais.
- La durée : les projets devront être programmés pour une durée maximale d'un an et les premières actions devront être engagées en 2012.
- Le montant : la subvention proposée se situera dans la limite de 50% du montant global du projet.

La Ville de Lyon évaluera les projets éligibles selon les critères suivants :

- de la pertinence du projet au regard des objectifs de cet appel à projet (cf. page 1),
- de la cohérence du projet (adéquation entre les objectifs du projet et les moyens financiers, techniques et humains mis en œuvre, ainsi que les partenariats mobilisés),
- du caractère créatif et innovant du projet,
- du nombre de personnes potentiellement touchées par le projet (directement et indirectement),
- de l'efficacité du projet (rapport coût-efficacité),
- du caractère pérenne et reproductible des actions mises en œuvre.

9- Sélection des demandes éligibles et modalités de versement des subventions

Instruits par les services de la Direction de l'Economie, du commerce et de l'Artisanat (DECA)-mission Economie Sociale et Solidaire - les dossiers seront examinés par un comité d'étude regroupant notamment :

- L'élue déléguée au Développement Durable et à l'Economie Sociale et Solidaire.
- 2 représentants de la DECA.
- Eventuellement des représentants d'autres directions de la ville de Lyon impliqués sur ces thématiques et des représentants de structures du territoire.

Les propositions retenues donneront lieu à un conventionnement entre la Ville de Lyon et la structure.

La subvention pourra être attribuée en deux versements, au démarrage et à la clôture du projet, après évaluation des objectifs fixés (montant des versements à définir en fonction des projets). Au terme du projet, la structure remettra un bilan de l'action à la Ville de Lyon.



10- Transmission des dossiers

La transmission du dossier se fera :

- Soit par voie informatique à l'adresse suivante : sophie.choplain@mairie-lyon.fr
- Soit par courrier à : Ville de Lyon - DECA, Mission Economie Sociale et Solidaire - 69205 LYON cedex 01

Référents au sein de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat :

Sophie CHOPLAIN, Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire

04.26.99.65.02

Raphaël BERMOND, Responsable Administratif et Financier

04.26.99.64.46

Ces personnes vous apporteront le concours nécessaire à l'élaboration de votre dossier.

11- Calendrier

Le dossier devra être remis au plus tard le **15 février 2012** (cachet de la poste et date du courriel faisant foi). Le comité de sélection se réunira le **2 mars**.

Les dossiers remis dans le cadre de cet appel à projets ne pourront porter que sur des actions dont le démarrage interviendra au plus tôt le **14 mai 2012** (date du conseil municipal qui délibèrera sur les projets sélectionnés par le comité d'étude).